

**Séance du Conseil de Ville
du 26 mai 2014 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 17 / 2014**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 16 du 28 avril 2014
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Ameti Avdiraman, son épouse Mme Fatmire Ameti et ses enfants Rabit, Arbër, Armelinda et Kushtrim
 - Mme Edithe Claude-Lebrun
 - Mme Emilia Eni Saladin
 - M. Jemal Ibrahim et son fils Waleed Ibrahim
6. Rapport d'activités de la Commission de gestion et de vérification des comptes pour l'année 2013
7. Crédit de Fr. 225'000.- pour du mobilier scolaire à l'Ecole primaire
8. Développement du postulat 4.01/14 - "Aire d'accueil pour les Gens du voyage, une solution privée conforme aux lois du marché ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
9. Développement du postulat 4.02/14 - "Pour rendre la densification urbaine tolérable, il faut cultiver son balcon et son jardin", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
10. Développement de la motion 5.03/14 - "Réfection de la route de Rossemaison pour 2015", PLR, M. Christophe Günter
11. Développement de la motion 5.04/14 - "Protéger les "lanceurs d'alerte" qui dénoncent des conflits d'intérêt dans le cadre de leur activité de fonctionnaire et d'employé communal", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
12. Réponse au postulat 4.08/13 - "Pérennité de l'école du Gros-Seuc", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
13. Réponse à la motion 5.15/13 - "Des passages piétons accessibles à tous", PS, Mme Murielle Macchi
14. Réponse à la question écrite 2.03/14 - "Etude pour la construction d'un espace bien-être en annexe à la piscine couverte de la Blancherie", PDC-JDC, M. Claude Chèvre
15. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Pierre Chételat, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il donne lecture du courrier de la Commune ecclésiastique de Delémont quant au clocher de l'église Saint-Marcel qui lui appartient, contrairement aux propos du Conseil communal, l'horloge étant, elle, propriété de la Ville. Il informe également avoir reçu le rapport du Service des communes sur les finances communales 2012, disponible sur la page internet <http://www.jura.ch/DSA/COM/Rapports-sur-les-finances-communales.html>.

M. Chételat indique que la Ville a récemment acquis deux tableaux de Mme Liuba Kirova, installés dans la Salle du Conseil de Ville. En dernier lieu, il soumet à l'approbation du Conseil de Ville une modification de l'ordre du jour s'agissant de la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Adviraman Ameti, dont la famille, incluse dans la requête, n'est pas citée.

DECISION : la modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. **APPEL**

Conseil de Ville

37 membres sont présents.

M. Pierre **Chételat**, président, Mme Jeanne **Beuret**, 1^{ère} vice-présidente, M. Renaud **Ludwig**, 2^{ème} vice-président, MM. Jude **Schindelholz** et Olivier **Montavon**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Christophe **Günter**, Karen **Hulmann**, Sébastien **Lapaire**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Claude **Chèvre**
 M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**
 Mme Anne Froidevaux est remplacée par M. Didier **Schaller**
 M. Besim Hoxha est remplacé par M. Thierry **Kamber**
 M. Grégoire Monin est remplacé par M. Laurent **Michel**
 Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher est remplacée par Mme Marie-Claire **Grimm**
 Mme Paola Stanic est remplacée par M. Sébastien **Grun**
 M. Alain Steger est remplacé par M. Félix **Baumann**

Sont excusés

Mme, M., Alain Beuret, Francis Charmillot, Rébecca Lena, Alphonse Poupon.

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Hervé **Bourgeois**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 16 DU 28 avril 2014

Le procès-verbal no 16 du 28 avril 2014, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, revient sur les incidents provoqués par certains membres de la communauté des Gens du voyage à la piscine couverte, qui ont nécessité l'intervention de la Police locale. Il indique qu'un dispositif permet de vérifier si les utilisateurs se sont acquittés de leur billet d'entrée mais qu'il ne peut pas être utilisé en raison de l'avis de la Commission de protection des données, qui l'a jugé abusif. Aussi, il demande au Conseil communal s'il envisage de prendre des mesures vu l'ouverture de la piscine plein air et de contacter le Canton pour régler cette problématique.

M. Damien Chappuis confirme les difficultés qu'a connues le Centre sportif. Toutefois, il prendra contact avec la Commission de protection des données, n'ayant pas connaissance de sa position s'agissant du dispositif évoqué. Toutes les mesures nécessaires seront prises afin que les Gens du voyage utilisent les zones qui leur seront réservées, rappelant que le Canton doit prendre des dispositions quant à l'accueil de cette communauté sur son territoire.

M. Philippe Rottet est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, revenant sur les travaux en cours à la route du Vorbourg, demande si une amélioration de l'étroit trottoir situé entre les jardins de Caritas et le sentier Drouhard est prévue. Elle s'interroge également sur la sécurisation de la route du Vorbourg à la suite du développement du quartier du Mexique, en vue de laquelle seuls trois îlots ont été installés. Elle juge ces aménagements insuffisants étant donné le trafic important sur cette voie où voitures et cars postaux se croisent difficilement et où deux-roues et piétons ne se déplacent pas sans danger. Des mesures concrètes seront-elles prises en 2014 ?

Mme Françoise Collarin se renseignera quant à l'amélioration de cette portion de trottoir, tout en soulignant l'étroitesse de la route actuelle. De plus, elle rappelle le Plan directeur des circulations qui prévoit des mesures à la route du Vorbourg, lesquelles sont réalisées en fonction des priorités sur l'ensemble du territoire communal et selon les chantiers prévus.

Mme Marie-Claire Grimm est partiellement satisfaite.

M. Marc Ribeaud, PS, s'agissant de la motion 5.10/12 - "Une politique culturelle cohérente", souhaite savoir où en est cette étude, sachant que l'état des lieux de la politique culturelle était repoussé vu les tractations en cours concernant le Musée Rosinski. Considérant l'évolution des dossiers du CREA, du cinéma et de la bande dessinée, entre autres, il attend du Conseil communal des informations quant à son mode d'action avant les deux ans impartis au traitement de l'intervention.

M. Damien Chappuis indique que le Conseil communal recherche d'autres pistes que celle des Abattoirs pour la création du Centre de la bande dessinée, avant laquelle un débat quant à la politique culturelle doit avoir lieu, comme exigé par la motion. La Commission de la culture a été informée des démarches dans ce domaine, notamment celles avec le CCRD qui bénéficie d'outils pour améliorer son fonctionnement, le Centre de la jeunesse et de la culture, qui a récemment exposé ses difficultés, de même que le Musée jurassien d'art et d'histoire. D'autres réflexions sont en cours concernant notamment le festival de la bande dessinée qui sera géré par une association. Avec ces acteurs culturels, le Conseil communal souhaite conclure des contrats de prestations, qui seront présentés à la Commission de la culture et dont les propositions financières seront débattues par le Conseil de Ville.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Christophe Günter, PLR, s'étonne de la suppression de la borne Euro-Relais, destinée aux camping-cars et répertoriée dans une carte spécifique. La considérant comme un atout favorisant l'attractivité de la ville, il s'interroge sur la raison de cette mise hors service. Est-elle liée à un manque d'entretien, à du vandalisme, et sera-t-elle remplacée ?

Mme Françoise Collarin informe que cette borne n'a pas pu être réparée, vu son ancienneté. Des contacts avec le TCS et le Service des ponts et chaussées aboutiront à une solution prochainement. En effet, les aires d'accueil de l'autoroute ou le camping delémontain pourraient être utilisés, à condition que, pour ce dernier, les usagers y passent une nuit.

M. Jean-Yves Gentil confirme les propos de Mme Collarin, en ce sens que l'utilisation de la borne était devenue dangereuse, raison de son démontage.

M. Christophe Günter est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant sur la réponse du Conseil communal à sa question écrite 2.12/13 - "Frontaliers dans l'administration communale", indique avoir été informé que la Municipalité employait des frontaliers au détriment de jeunes de la région. Il souhaite connaître la position du Conseil communal quant à cette affirmation.

M. Damien Chappuis, n'ayant pas connaissance de cet état de fait, rappelle que la Ville n'a pas pour politique d'engager du personnel frontalier. Il se renseignera quant à l'éventuel engagement d'auxiliaires au Centre sportif.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Pierre-Alain Voisard, PDC-JDC, s'étonne du courrier des lecteurs paru dans le *Quotidien Jurassien* du 13 mai 2014 et rédigé par Mme Stanic et M. Ribeaud, membres de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), s'agissant de la vente de deux immeubles communaux soumis à l'approbation du peuple, dont il remet en cause les informations données qu'il juge erronées. Il s'étonne également de cette prise de position, les autres membres de la commission n'en ayant pas été avertis. Il souhaite connaître la position du Conseil communal quant à cette intervention, mettant en exergue le devoir de réserve dont devraient faire preuve les membres de commissions agissant au nom des institutions communales sans en informer leurs collègues.

M. Pierre Kohler, maire, estime que chacun est apte à déterminer ce qu'il peut ou doit faire, tout en relevant que la liberté d'écrire existe, sans préciser ses fonctions. Toutefois, M. Kohler souligne que le peuple a tranché dans ce dossier et qu'y revenir n'est pas utile. Il admet avoir lui aussi peut-être dépassé certaines limites, ce qui fait partie du débat démocratique.

M. Pierre-Alain Voisard est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Ameti Avdiraman, son épouse Mme Fatmire Ameti et ses enfants Rabit, Arbër, Armelinda et Kushtrim
- Mme Edithe Claude-Lebrun
- Mme Emilia Eni Saladin
- M. Jemal Ibrahim et son fils Waleed Ibrahim

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES POUR L'ANNÉE 2013

M. Marc Ribeaud, PS, président de la CGVC, informe que cette dernière, tout comme le Conseil de Ville, se penchera en 2014 sur les nouveaux statuts du FRED. De plus, elle débattera des outils et méthodes de gestion de la comptabilité, dont le logiciel actuellement utilisé par la Ville sera changé en 2017, et d'aspects liés à la gestion du personnel, entre autres. M. Ribeaud remercie les membres de la CGVC pour leur collaboration dans ce cadre.

7. CRÉDIT DE FR. 225'000.- POUR DU MOBILIER SCOLAIRE À L'ECOLE PRIMAIRE

Mme Esther Gelso met en évidence l'actuel mobilier scolaire, utilisé depuis 30 ans et qui ne peut plus être entretenu, faute de pièces de rechange disponibles. Elle invite donc à accepter ce crédit.

M. Christophe Günter, PLR, sans remettre en cause le besoin en mobilier de l'Ecole primaire, estime que ce remplacement devrait être planifié dans son budget de fonctionnement et étalé sur plusieurs années, correspondant à la durée de vie des meubles. Favorable au crédit, il suggère à l'établissement scolaire d'envisager une telle planification.

DECISION : le crédit de Fr. 225'000.- pour du mobilier scolaire à l'Ecole primaire est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/14 - "AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE, UNE SOLUTION PRIVÉE CONFORME AUX LOIS DU MARCHÉ ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est d'avis que la problématique relative aux Gens du voyage n'est pas liée à leur accueil proprement dit mais au fait que cette communauté est en transit, d'où l'absence d'attachement au lieu où elle s'installe et à sa population, ce qui peut générer un manque de respect. Le lieu d'accueil actuel en Ajoie n'est, à son sens, pas adapté au transit mais aux Gens du voyage suisses, qui s'installent pour de longues périodes. Rappelant les critiques dont son groupe a fait l'objet autrefois, M. Baettig relève que la Ville a récemment installé des blocs de béton aux Prés-Roses, dont il doute de l'intérêt. Selon lui, cette problématique trouvera une issue par un changement de mentalité de la communauté, qui fait valoir ses droits liés à son accueil obligatoire. Il suggère également d'envisager une solution privée, par la création d'un organe (entreprise ou syndicat) gérant l'accueil des Gens du voyage selon les lois du marché, rendant cette communauté plus respectueuse des aires d'accueil. M. Baettig estime que ses comportements incivils vont à l'encontre des principes de la société actuelle, dont la population se fait amender pour des attitudes semblables.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle la compétence du Canton en la matière et les différentes démarches entreprises pour l'accueil des Gens du voyage. Diverses solutions étant à l'étude, le Conseil communal ne souhaite pas interférer dans ce dossier, raison pour laquelle il invite à refuser le postulat. Toutefois, M. Kohler relève que le choix d'un terrain est également lié à l'aménagement du territoire et à sa situation.

M. Christophe Günter, PLR, souligne les solutions toujours provisoires trouvées une fois la communauté installée. Relevant que le postulat vise une solution planifiée, M. Günter estime important de définir des procédures claires pour l'attribution des autorisations. Rappelant sa motion 5.17/12 - "Rassemblement de caravanes indésirées", il informe que son groupe soutiendra le postulat.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, relevant que la communauté des Gens du voyage est une minorité reconnue et qu'elle a, de fait, le droit de s'établir là où elle transite, rappelle la motion acceptée par le Parlement, qui demande la création de deux aires d'accueil pour les Gens du voyage d'origine suisse et étrangère. M. Parrat met en évidence l'accueil de cette communauté suisse, depuis de nombreuses années, sur des terrains privés. Toutefois, l'accueil des Gens du voyage d'origine étrangère nécessite une aire d'accueil spécifique sur un terrain public, avec les infrastructures qui s'imposent, dans laquelle les séjours payants sont contrôlés, notamment la remise en état des lieux. En Suisse alémanique, de telles infrastructures distinctes ont été créées et donnent entière satisfaction. M. Parrat souhaite que la Ville et le Canton fassent preuve d'ouverture pour la création d'aires d'accueil dignes, pérennes et contrôlées.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, souligne qu'une aire d'accueil est une affectation spécifique du sol, qui nécessite l'approbation d'une assemblée communale ou d'une votation, la question ne relevant pas de l'appartenance du terrain.

DECISION : le postulat 4.01/14 - "Aire d'accueil pour les Gens du voyage, une solution privée conforme aux lois du marché ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 30 voix contre 5.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/14 - "POUR RENDRE LA DENSIFICATION URBAINE TOLÉRABLE, IL FAUT CULTIVER SON BALCON ET SON JARDIN", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, au vu de la densification urbaine, informe que certaines communes vaudoises, comme le préconise Equiterre, ont mis en place des cours pour inciter les habitants à cultiver des fleurs et des légumes sur leur balcon et pratiquer le jardinage dans les friches urbaines. Cette pratique sensibilise la population à la protection de la nature et offre une piste pour trouver des moyens autonomes alimentaires. M. Baettig suggère à la Ville de prendre contact avec l'organisme précité en vue d'organiser de tels cours. Il propose également de lancer des bombes à graines favorisant le développement d'espèces florales dans les friches.

Mme Françoise Collarin invite à refuser ce postulat, les actions préconisées étant étudiées dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local, notamment par le groupe chargé de la conception d'évolution du paysage, dont le programme sera publié cet automne.

DECISION : le postulat 4.02/14 - "Pour rendre la densification urbaine tolérable, il faut cultiver son balcon et son jardin", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est accepté par 17 voix contre 16.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/14 - "RÉFECTION DE LA ROUTE DE ROSSEMAISON POUR 2015", PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER**

M. Christophe Günter, PLR, informe que cette route fait partie des secteurs que le Canton entend rénover, vu son mauvais état. Toutefois, avant cette réfection, les installations souterraines, appartenant à la Ville, doivent être assainies, ce que le Conseil communal envisage au plus tôt en 2017. Par sa motion, le groupe PLR demande que la Municipalité réalise ces travaux avant fin 2015, vu que les planifications sont en cours et que le Canton procédera à la réfection du tapis une fois les travaux communaux achevés. En dernier lieu, M. Günter met en évidence le délai pour toucher les subventions fédérales, fixé à 2018, auxquelles les Autorités devraient renoncer en cas de retard dans les travaux.

Mme Françoise Collarin suggère de refuser cette motion, étant donné que les travaux seront réalisés par étape, touchant notamment aux raccordements électriques des nouveaux quartiers en construction. A son avis, le Canton n'est pas si pressé et les travaux seront probablement achevés en 2017.

DECISION : la motion 5.03/14 - "Réfection de la route de Rossemaison pour 2015", PLR, M. Christophe Günter, est refusée par 25 voix contre 6.

11. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/14 - "PROTÉGER LES "LANCEURS D'ALERTE" QUI DÉNONCENT DES CONFLITS D'INTÉRÊT DANS LE CADRE DE LEUR ACTIVITÉ DE FONCTIONNAIRE ET D'EMPLOYÉ COMMUNAL", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime important de mettre un terme à la pratique visant, pour tout employé, à taire des dysfonctions, des abus ou des transgressions, ce dernier devant avoir la possibilité

d'avertir son supérieur hiérarchique, lequel serait tenu de prendre des mesures. Si tel n'est pas le cas, l'employé devrait avoir la possibilité de saisir des autorités juridiques supérieures, sans faire l'objet de représailles. A ce titre, M. Baettig constate que les politiques, lorsqu'ils sont à la recherche d'informations, sont souvent confrontés à des collaborateurs peu à l'aise, par crainte d'ennuis. Selon M. Baettig, cette obligation de discrétion devrait être modifiée, vu les événements qui se sont déjà produits. En ce sens, il suggère de compléter l'art. 23 du ROCM en ajoutant un second alinéa stipulant qu'aucune mesure de représailles ou de discrimination ne pourra être prise si un membre des Autorités communales ou une personne liée à la Commune municipale par un rapport de service a signalé de bonne foi, en suivant la voie hiérarchique, une dysfonction, un gaspillage, un conflit d'intérêt, une corruption qu'elle aurait constatés dans l'exercice de ses fonctions (lanceur d'alerte).

M. Pierre Kohler, maire, suggère de refuser cette motion, vu que les contrôles existent et donnent satisfaction. Même si le fonctionnaire est tenu à un secret de fonction, par ailleurs renforcé par la protection des données, l'introduction à la Municipalité des entretiens de collaboration offre l'opportunité au personnel de faire part de dysfonctionnements, gaspillages ou problèmes au supérieur hiérarchique, lui-même chargé de relayer la remarque. Si tel n'est pas le cas, le fonctionnaire peut s'adresser au Conseil communal ou à la Commission du personnel. D'autre part, une procédure de médiation cantonale, dans laquelle la Ville est engagée, permet au personnel de soulever des problèmes d'intérêts personnel ou relationnel. M. Kohler estime que la CGVC peut aussi être impliquée dans le contrôle, tel qu'évoqué par M. Baettig. Ainsi, les niveaux de contrôle existant dans les collectivités publiques ne portent pas préjudice au fonctionnaire qui dénonce un fait, ce dernier, tout comme les élus, ayant le devoir moral de s'adresser à la Justice s'il n'est pas entendu. En outre, le règlement de cette problématique devrait intervenir au niveau cantonal, voire fédéral, où une législation est en cours de discussion. M. Kohler relève également les nombreuses rumeurs, souvent malveillantes, dont les auteurs n'entreprennent aucune démarche concrète, sachant qu'ils pourraient être poursuivis pour diffamation.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, rapporte que son groupe ne soutiendra pas la motion, l'estimant contre-productive. En effet, elle ne protège pas le lanceur d'alerte mais l'oblige à s'en référer à sa hiérarchie, elle-même souvent la cause du dysfonctionnement constaté. Toutefois, le problème est réel, selon M. Parrat, et nécessite une législation communale, voire cantonale. En cas de constat, l'autorité recevant la plainte doit être indépendante, ce qui pose problème dans la situation actuelle. M. Parrat indique que certains cantons ont pris des mesures importantes, notamment Zurich, où un ombudsman cantonal a été engagé, et à la police de Lucerne, où des médiateurs hors cantons ont été choisis. A son sens, la protection du lanceur d'alerte passe par l'inscription claire dans la législation de l'interdiction de licenciement en cas de dénonciation d'un fait.

M. Marc Ribeaud, PS, se ralliant aux conclusions de M. Parrat, indique que la proposition de modification du ROCM lui semble peu efficace. D'autre part, la dénonciation de faits conséquents engendrera une réaction de la hiérarchie et la dénonciation sera traitée à l'interne, l'initiateur encourageant les risques de son intervention, encore secrète à ce moment-là. Ainsi, à son sens, aucune mesure de protection efficace n'existe pour les lanceurs d'alerte qui, par définition, agissent en dehors de la hiérarchie. De plus, selon lui, aucune organisation ne peut protéger par ses statuts ou ses règlements une personne critiquant ou perturbant son fonctionnement, la seule protection provenant de la réaction de la presse ou des syndicats. A son sens, les fonctionnaires communaux doivent pouvoir compter sur le Conseil de Ville, autorité dans laquelle tous les partis sont représentés et qui saurait prendre toute mesure pour assurer leur protection. A l'heure actuelle, une modification du ROCM ne s'impose pas, selon lui.

DECISION : la motion 5.04/14 - "Protéger les "lanceurs d'alerte" qui dénoncent des conflits d'intérêt dans le cadre de leur activité de fonctionnaire et d'employé communal", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusée par 32 voix contre 2.

12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.08/13 - "PÉRENNITÉ DE L'ÉCOLE DU GROS-SEUC", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ

Mme Françoise Collarin rappelant que de nombreux travaux ont été réalisés dans cette école, indique que, conformément au budget 2014 accepté en novembre dernier, le plan financier des investissements prévoit des améliorations dès 2017 et pour la législature suivante. L'amélioration thermique du bâtiment, selon une évaluation grossière, pourrait atteindre 3.5 millions de francs.

13. RÉPONSE À LA MOTION 5.15/13 - "DES PASSAGES PIÉTONS ACCESSIBLES À TOUS", PS, MME MURIELLE MACCHI

Mme Françoise Collarin précise que les services communaux, en collaboration avec le TCS, ont débuté différentes analyses en 2011 déjà, qui aboutissent à un crédit-cadre sur la réfection des passages pour

piétons et autres aménagements, dont le Conseil de Ville sera saisi prochainement. Les travaux interviendront au fur et à mesure des interventions sur les routes et selon un ordre de priorité.

Mme Murielle Macchi, PS, relaie les propos de nombreuses personnes à mobilité réduite, notamment en chaise roulante, dont les déplacements sont également entravés par des voitures stationnées sur les trottoirs. Une information pourrait être transmise à la population par l'intermédiaire du *Delémont.ch*.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/14 - "ETUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE BIEN-ÊTRE EN ANNEXE À LA PISCINE COUVERTE DE LA BLANCHERIE", PDC-JDC, M. CLAUDE CHÈVRE

M. Claude Chèvre, PDC-JDC, est satisfait.

15. DIVERS

M. Damien Chappuis, dans un but de clarification et pour éviter une mauvaise interprétation de ses propos sur les réseaux sociaux, indique que, selon les renseignements obtenus du Service du personnel, aucun frontalier n'est engagé au Centre sportif, ceci afin de répondre à la question orale de M. Baettig.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.09/14** - "Bambois : utilité et utilisation des bâtiments acquis en 2011", PS, M. Marc Ribeaud
- **interpellation 3.03/14** - "Des comptes positifs... un effet d'optique ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **interpellation 3.04/14** - "Pour une harmonisation des terrasses de bars, cafés et restaurants", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
- **interpellation 3.05/14** - "Un avenir à réinventer pour le Conseil delémontain des jeunes ?", PLR, M. Julien Crevoisier
- **postulat 4.03/14** - "Logements adaptés dans les centres. Les locaux de l'Ecole de culture générale ne pourraient-ils pas convenir à cet usage ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.04/14** - "Nouvelle approche de l'alimentation dans la restauration collective", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
- **motion 5.05/14** - "Définir les règles relatives aux logements communaux", PCSI, M. Jean-Paul Miserez
- **motion 5.06/14** - "Un archivage informatique accessible à tous et fiable", PLR, M. Julien Crevoisier

La séance est levée à 20 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Pierre Chételat

Nadia Maggay

Delémont, le 10 juin 2014